

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 873 portant désignation des membres du Conseil d'administration de l'Office colonial des anciens combattants.

n° 873

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 septembre 1938

Numéro JO
n° 502 du 30/09/1938

Date du numéro
30 septembre 1938

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 520 du 24 mai 1928 nommant pour quatre ans les membres du Conseil d'administration est abrogée. Sont nommés pour deux ans membres du Conseil d'administration de l'Office colonial des mutilés, anciens combattants, victimes de la guerre et des pupilles de la nation de la Côte française des Somalis : I. — Membres désignés par le Gouverneur. M. Callard, directeur de la Banque de l'Indochine : M. Poggioli, directeur de la Compagnie de l'Afrique-Orientale : M. La Rivière, secrétaire général de la Chambre de commerce : M. Ravailier, procureur de la République. II — Membres désignés représentant les titulaires de la carte du combattant. M. Folacci, commis principal de trésorerie : M. Billion, agent du C. F. E. : M. Gleyze, industriel ; M. Dubet, commis principal des douanes. Le Président du Conseil d'administration de l'Office colonial des anciens combattants est chargé de l'exécution du présent décret.

H. DESCHAMPS.